

# Formulaire POC

## Utilisation des concentrateurs d'oxygène portables (POC, Portable Oxygen Concentrator), des appareils BIPAP (Bilevel Positive Airway Pressure) ou des respirateurs sur les vols de SWISS.

Chers passagers,

Si vous prévoyez d'utiliser un POC ou un appareil BIPAP sur les vols de SWISS ou d'Edelweiss, veuillez lire attentivement les indications et instructions suivantes.

- L'utilisation d'un appareil POC ou BIPAP nécessite une autorisation médicale et technique de la part de SWISS. Seuls les appareils alimentés par pile sont autorisés.
- Le formulaire d'informations médicales (MEDIF) est nécessaire pour évaluer l'aptitude médicale à voyager en avion. Faites-le remplir, signer et tamponner par votre médecin traitant.
- Le fabricant/la marque et le type exact de l'appareil POC ou BIPAP sont nécessaires pour l'autorisation technique.
- Veuillez vous enregistrer sur [med.swiss.com](http://med.swiss.com) et fournir toutes les informations relatives au vol prévu.
- Ce formulaire POC et le MEDIF doivent être signés et téléchargés sur le portail d'assistance spécifique.

### Veuillez tenir compte des points suivants:

1. En vol, la pression de l'air dans la cabine est celle qui règne à une altitude de 2400mètres (environ 8000 pieds). Avant le voyage en avion prévu, vous devez donc voir avec votre médecin traitant les ajustements à apporter aux réglages de votre appareil POC ou BIPAP.
2. Seuls les appareils POC ou BIPAP alimentés par pile peuvent être utilisés.
3. En vol, un appareil POC nécessite une pile plus puissante en raison de la pression de l'air plus faible dans la cabine. La durée du vol peut également s'allonger pour diverses raisons, ce qui entraîne une surconsommation. Vous devez donc emporter un nombre suffisant de piles de réserve pour que votre appareil fonctionne pendant au moins 150 % du temps de vol.
4. Veuillez respecter les dispositions suivantes pour les piles de rechange au lithium dont la capacité est supérieure à 100 Wh:
  - a) La capacité d'une seule pile ne doit pas dépasser 160 Wh.
  - b) Seules deux piles de rechange sont autorisées et doivent être transportées dans les bagages à main.  
Pour les piles de moins de 100 Wh, 20 piles au maximum sont autorisées et doivent être transportées dans les bagages à main.
5. Afin d'éviter tout risque de court-circuit électrique, chaque pile de rechange doit être emballée dans un contenant séparé. Le personnel navigant a pour instruction de vérifier les piles de rechange des appareils POC et BIPAP.
6. En cas de dépressurisation soudaine de la cabine, gardez les canules nasales de votre POC sur le nez et mettez le masque jaune qui tombe du plafond.
7. Afin de faciliter les contrôles de sécurité à l'aéroport, nous vous recommandons de vous munir d'un certificat médical en anglais confirmant la nécessité d'utiliser l'appareil POC ou BIPAP.

Par la présente, je confirme que j'ai lu attentivement les informations ci-dessus et que je respecterai les points 1 à 7.

.....  
Date

.....  
Signature de l'utilisateur/-trice de l'appareil POC / BIPAP

Medical Services, Swiss International Air Lines Ltd.